



Rapport de jury Présélections 2026

Cadre général des présélections de l'échange international des Cadets de l'Air 2026

Les sélections de l'échange international des Cadets de l'Air se déroule selon les deux phases suivantes :

- Une phase de présélection sur dossier
- Une phase de sélection finale

Le présent rapport de jury ne concerne que la première phase de présélection.

Composition du dossier de candidature

Les candidats ont été amenés à compléter leur dossier de candidature avec les éléments suivants :

- Une lettre de motivation dactylographiée, de 400 mots maximum
- Une lettre de recommandation signée par le président de l'aéroclub qui présente le candidat
- Une photo d'identité
- Une preuve de paiement des frais de candidature
- Diverses informations contenues dans un formulaire à remplir en ligne

Composition et fonctionnement du jury

Le jury de présélection était composé de quatre membres de la commission Cadets de l'Air de l'Aéro-Club de France. Il était présidé par le président de la commission.

Chaque dossier a fait l'objet :

- D'une notation par chacun des quatre membres de jury. Les dossiers ne sont pas répartis entre les membres de jury. Ils sont tous individuellement étudiés par chacun des membres de jury. Cette organisation, bien que très chronophage, permet de garantir l'équité de la notation et une meilleure objectivité de l'évaluation.
- D'une évaluation selon une grille commune, fondée sur des critères correspondants aux profils recherchés
- D'une délibération collégiale avec l'ensemble des membres du jury





Chronologie des présélections

Les dossiers ont pu être déposés en ligne sur le site internet de la commission cadetsdelair.fr entre le 1^{er} décembre 2025 et le 15 janvier 2026, 23h59.

Les candidats ayant fait parvenir des dossiers incomplets ont été contactés par mail les 14 et 15 janvier, soit 24 et 12 heures avant la date de clôture, afin de maximiser leurs chances de fournir un dossier complet dans les délais impartis.

Le jury s'est réuni en visioconférence le 22 janvier 2026, de 19h00 à 22h00. A l'issue des délibérations, les candidats ont été informés de la suite donnée à leur candidature.

64 places ont été ouvertes pour les sélections finales.

Critères d'évaluation de la lettre de motivation

La lettre de motivation constituait un élément déterminant de la phase de présélection.

Elle a été évaluée au regard des critères suivants :

- Connaissance de l'échange international des Cadets de l'Air et des activités offertes
- Implication dans la structure associative qui présente le candidat.
- Expérience aéronautique globale. Le nombre d'heures de vol n'est pas pris en compte dans l'évaluation du dossier.
- Cohérence du parcours aéronautique
- Qualité de la rédaction de la lettre de motivation

Les éléments suivants ont été éliminatoires :

- Dossier incomplet
- Dossier envoyé en dehors des dates de dépôt des candidatures

Analyse globale des candidatures

Points positifs observés

- Le jury a observé un nombre record de candidatures cette année. 162 dossiers complets ont été reçus dans les délais (+9,5% par rapport à 2025 avec 148 dossiers, +50% par rapport à 2024 avec 108 dossiers)
- La grande majorité des dossiers reçus respecte les consignes de format des pièces jointes et de nomenclature
- La majorité des lettres de motivation témoignaient d'une passion certaine pour l'aéronautique et d'une forte implication des candidats dans ce domaine





Points négatifs observés

- Concernant la forme, les points suivants ont été sanctionnés :
 - Non respect de la nomenclature des pièces du dossier de candidature
 - Non respect du nombre de mots maximum de la lettre de motivation
 - Fourniture d'une lettre de motivation manuscrite
 - Fourniture d'une photo d'identité informelle (ex : selfie, scan d'une pièce d'identité, etc)
 - Fourniture d'une lettre de recommandation non signée par le président de l'aéroclub présentant le candidat (ex : signée par un instructeur ou par le chef pilote)
- Concernant la lettre de motivation :
 - Un certain nombre de lettres de motivation sont comparables à un CV rédigé du candidat, ne faisant aucune référence (ou presque) à l'échange international des Cadets de l'Air
 - Un certain nombre de lettres de motivation restent trop générales et ne permettent pas d'évaluer l'implication individuelle du candidat dans le milieu aéronautique qu'il fréquente
- Concernant les candidats faisant acte de candidature pour la deuxième ou troisième fois :
 - Un certain nombre de lettres de motivation fournies en 2026 étaient extrêmement semblables à la lettre de motivation fournie en 2025. Le jury encourage les candidats postulant pour la deuxième ou troisième fois à adapter leur lettre de motivation, et à justifier les raisons qui les encouragent à renouveler leur candidature.

Conclusion

Le jury tient à souligner la qualité globale des candidatures reçues, dans un contexte de forte concurrence due au nombre de dossiers reçus et au nombre de places limité pour la phase de sélection finale.

Fait à Paris,
Le 24 février 2026

Le jury de présélection

